



Demande de droit de visite tante et grand mère

Par **rougeagevre80**, le **23/08/2011** à **15:58**

Je vous contacte en ce jour car je me trouve dans une situation délicate et surtout désespérée car les services auxquels je m'adresse sont sans réponses et surtout semblent corrompre le droit de la famille. En effet voilà 2 ans que mon neveu et ma nièce Joseph et Lovely ont été confiés à L'ASE parce que ma soeur Jessica n'arrivait plus à les assumer. Depuis la naissance des enfants , mon frère , ma mère et moi même (famille maternelle des enfants) avons toujours été régulièrement en contact avec les enfants avec qui nous étions très proche . Depuis cette décision de placement, j'ai effectué sans relâche des demandes de droits de visites auprès de ces services ainsi que du juge pour enfants du Var concernant ces deux enfants . En tout et pour tout je n'ai seulement pu les voir qu'une seule fois car ces services semblent complètement décomposés mais surtout indifférents à toutes mes demandes. La famille est mise à l'écart, ces services prennent des décisions sans même nous consulter,ils semblent réellement faire barrage à toute communication...

Lorsque cette administration a décidé d'un placement des deux petits en août 2009 au CDE du Pradet, ma mère , mon frère et moi même avons souhaité être entendu pour faire connaître nos intentions vis à vis des enfants. Nous avons bel et bien été prié de nous rendre dans leurs locaux en but d'un rendez vous programmé mais nous n'avons jamais été reçus. Madame Lanata assistante sociale qui devait nous recevoir ce jour là nous a congédié sans même nous entendre en affirmant qu'elle n'en avait plus le temps. A aucun moment la famille n'a été entendue et encore moins prise en considération.

Puis il a été décidé sans que nous n'en soyons informés d'un placement des enfants en famille d'accueil. J'ai également appris dernièrement que les enfants sont désormais séparés l'un de l'autre dans deux familles d'accueil distinctes. Je déplore que le frère et la sœur fassent l'objet d'un placement séparé. Je ne veux surtout pas polémiquer sur le bien fondé du

placement, mais attirer votre attention sur les conditions et les modalités de ce placement... Depuis justement ce mois de Mai 2010 , les soit disant visites auxquelles j'avais droit ainsi que ceux de ma mère ont été suspendus afin de permettre aux enfants de s'adapter à leur nouvel environnement, ce que je comprends tout à fait mais depuis cela donc 1 an maintenant nos droits de visites n'ont toujours pas été rétablis , et lorsque j'appelle le service de l'enfance pour avoir des nouvelles sur l'avancement de la situation, on m'explique que le juge n'a pas encore pris la décision de réactualiser nos droits de visite. Cela va durer encore combien de temps ? Est ce bien légal ? Quels droits ont la famille ? Toutes ces questions auxquelles personnes ne réponds, je ne sais plus vers qui me tourner donc je m'adresse à vous en espérant avoir des éclaircissements et surtout des réponses car je suis désespérée.

Par **pat76**, le **23/08/2011** à **17:14**

Bonjour

Vous avez saisi le Juge des Enfants?

Par **mimi493**, le **23/08/2011** à **17:24**

En premier lieu, prendre un avocat

Vous n'avez pas à être averti du placement, ni à pouvoir exiger quoi que ce soit au niveau de la prise de décision (vous n'êtes pas la famille, vous n'êtes pas les parents). Vous pouvez aller en justice pour demander la résidence des enfants et si vous ne la voulez pas, le juge pourra estimer, légitimement, qu'il n'est pas dans l'intérêt des enfants de vous voir, justement parce que le placement semble être de longue durée et qu'il faut que les enfants s'y adaptent durablement

En deux ans, personne de la famille n'a rien fait pour prendre les enfants à sa charge ?

Par **rougeagevre80**, le **23/08/2011** à **22:31**

Nous sommes en train de prendre contact avec un avocat d'ailleurs si qqun en connait un bon près de Toulon ... Il est quand même dingue que le juge ne semble porter aucun intérêt à la famille des petits car nous avons été leur famille proche depuis leur naissance quand même , le juge ne peut pas rompre les liens familiaux quand même , de quel droit ? c'est ça la justice ?

En 2 ans nous avons envoyé un sacré paquet de courrier mais il semblerait que ma soeur s'oppose au fait que nous les voyons , ma soeur pour en parler est psychologiquement instable (avec un lourd passé psychologique...) le juge lui demande si elle veut d'ailleurs récupérer un jour ses enfants de se faire suivre par un psychiatre et aussi de trouver un emploi stable et un appart correct. Nous avons même fait pour elle une demande de curatelle qui n'a pas aboutie ce qui est dommage car elle ne sait pas du tout gérer son quotidien financier etc....

Par **mimi493**, le **24/08/2011** à **00:00**

Donc vous ne voulez que voir les enfants, ni vous, ni les grands-parents n'en veulent chez eux. ça paraît alors un peu logique, que le juge veuille les stabiliser dans une famille d'accueil (puisque personne ne veut d'eux dans leur famille) et pour qu'ils s'habituent, évitent que vous les voyiez (imaginez la détresse des enfants qui savent que ni leur mère, ni leur tante, ni leurs grands-parents ne veulent d'eux)

Par **rougeagevre80**, le **24/08/2011** à **13:47**

où a t'ont dit qu'on ne voulait pas d'eux , j'avais fait une demande moi même pour les avoir à mon domicile , ils m'ont dit que quelqu'un du service de l'enfance allait venir chez moi pour me questionner et jamais personne n'est venue justement à cause du refus de ma sœur . En premier lieu nous voulons déjà que les droits de visites soient remis en place ensuite les recevoir en week end et vacances scolaire voir comment cela se passe dans leur famille et s'il est possible de les récupérer bien sûr que nous le ferons . C'est dingue les gens qui jugent sans savoir , je n'ai marqué nul part que nous ne voulions pas récupérer les enfants c'est quoi ce forum ???!!! Puis je savoir mimi quelle est votre fonction ? vous êtes assistante sociale que ça ne m'étonnerait pas.....

Par **mimi493**, le **24/08/2011** à **15:12**

Parce que

- 1) vous n'en faites pas mention, vous ne parlez que de droits de visite, et quand j'ai posé la question, vous l'avez éludée
- 2) parce qu'en deux ans, vous n'avez rien fait pour avoir cette résidence, pris un avocat, fait une procédure.

Il est alors compréhensible que le juge en déduise que vous n'en vouliez pas et que les enfants sont pour longtemps dans une famille d'accueil et doivent s'habituer à vivre loin de leur famille.

Par **rougeagevre80**, le **24/08/2011** à **22:16**

En 2 ans j'ai écrit une multitudes de lettres recommandées au juge pour enfant et assistantes sociales voilà ce que j'ai fait et aussi me faire mener en bateau par ma sœur et les assistantes sociales qui nous faisaient croire qu'on allait les revoir bientôt, donc j'attendais à chaque fois des réponses qui n'arrivaient pas vraiment , du moins pas de réponses constructives , juste des lettres qui nous disaient d'attendre donc je ne pensais pas à la base qu'il fallait avoir recours à un avocat , étant la famille proche et ayant des droits enfin je le pensais , mais j'ai compris par la suite que tant qu'on est pas appuyé par un avocat auprès du juge celui ci ne daigne nous apporter aucun intérêt . De + dans le Var l'ASE semble être très

spécial et surtout semble ne pas vraiment tenir compte des droits des familles et semblent vouloir faire ce que eux pense être bon et surtout le moins compliqué pour eux. Pourquoi aurait on séparé les enfants dans 2 familles d'accueil distinctes ? auriez vous une réponse à ça ? car moi je trouve cela pas très normal et surtout inhumain , les enfants ont 2 ans et 3 ans et demi donc en bas âge à t'on le droit de les séparer ?

Par **mimi493**, le **24/08/2011** à **22:33**

[citation]De + dans le Var l'ASE semble être très spécial[/citation] je confirme. Et je peux vous dire aussi que face à un avocat, elles deviennent tout à coup très péteuses allant jusqu'à refuser, lachement, de venir en audience pour témoigner de leurs rapports.

Par **rougeagevre80**, le **25/08/2011** à **15:02**

Merci enfin quelque chose qui me réconforte , en tous cas on va essayer de tout faire pour pouvoir continuer de faire partis de la vie de mes neveux

Par **rougeagevre80**, le **25/08/2011** à **15:16**

Vous avez été confronté à eux ? Vous êtes du Var ?